

Motion du 18 mai 2011 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Jacques Finet, Mmes Odette Saez, Anne Carron-Cescato et Florence Kraft-Babel: «Pour un retrait du recours bloquant l'application du budget municipal 2011».

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le recours de la Ville de Genève sur la remarque du Conseil d'Etat accompagnant l'approbation du budget municipal 2011 a provoqué la suspension de l'ensemble du budget 2011 de la Ville de Genève;
- le Conseil administratif affirme «ne pas avoir été au courant de la portée réelle d'une telle remarque», ce qui dénote au mieux une insoutenable légèreté dans la gestion de ce dossier;
- cette suspension, en cours d'année, provoque une situation kafkaïenne et qu'elle met en danger l'ensemble de l'édifice budgétaire, supprimant même purement et simplement les nouvelles subventions ainsi que les nouveaux postes;
- le retrait de ce recours permettrait d'éviter le vote des douzièmes provisionnels et qu'il sauverait ce qui reste de crédibilité à la Ville de Genève;
- ce conflit ne prendra fin que le jour où le Conseil administratif acceptera de collaborer avec le Conseil d'Etat de manière constructive, afin de trouver une solution satisfaisante, d'un point de vue social comme légal, pour les bénéficiaires des prestations municipales complémentaires à l'AVS/AI;
- le Conseil administratif, du moins sa majorité décisionnelle, devra assumer seul les conséquences juridiques et politiques de ce conflit,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- retirer, avec effet immédiat, le recours déposé le 21 mars 2011 auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice sur l'approbation du budget 2011 de la Ville de Genève par le Conseil d'Etat;
- prendre langue avec le Conseil d'Etat et de proposer d'ici à la fin de l'année une solution de remplacement au versement des prestations municipales aux bénéficiaires de prestations du Service des prestations complémentaires.